

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil municipal	! Qui ont PRIS part à la délibération
11	08

de SAILHAN

Séance du 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 12 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

04 octobre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

04 octobre 2022

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents :

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-33

Réalisation d'une aire de loisirs au chemin du Pi

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet global pour la réalisation d'une aire de loisirs au chemin du Pi.

L'objectif de cette réalisation est de diversifier l'offre touristique au sein du village de Sailhan et pour améliorer la vie quotidienne des habitants du village.

Située au niveau du métier à ferrer et de la table panoramique, un espace boulodrome et une aire de loisirs pour enfant compléteront le dispositif. Ce projet devra s'inscrire dans le respect des normes en vigueur et s'intégrer dans le site par la mise en place de structures en bois. Des entreprises locales ont été contactées afin d'obtenir des devis, à savoir :

- **Entreprise ATTM** aménagement de l'aire de loisirs pour un montant de 55 559.50 € HT soit 66 671.40 € TTC.

- **Entreprise ESPRIT ALTITUDE** création d'un espace buvette en bois avec terrasse et création d'un sanitaire (toilette, lavabo) pour un montant de 17 950 € HT soit 21 540 € TTC.

- **Entreprise FRANSBOHOMME** raccordement aux réseaux (poste de relevage) pour un montant de 3 712.39 € HT soit 4 454.87 € TTC.

- **Entreprise Wiloc** (location d'une pelle) pour un montant de 165 € HT soit 198 € TTC.

- **Entreprise PIC ET BOIS** (fourniture du mobilier (banc, poubelles) et portillon) pour un montant de 3 397.30 € HT soit 4 244.76 € TTC.

TOTAL 80 784.19 € HT soit 97 109.03 € TTC



Afin de réaliser ce projet, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de demander les subventions les plus élevées possibles au niveau du pôle touristique départemental et éventuellement auprès des services de la Région, de l'Etat et du Pays des Nestes.

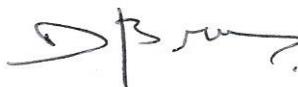
Monsieur Le Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à demander les subventions pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire



Didier BRUN

